Annexe - Croquis

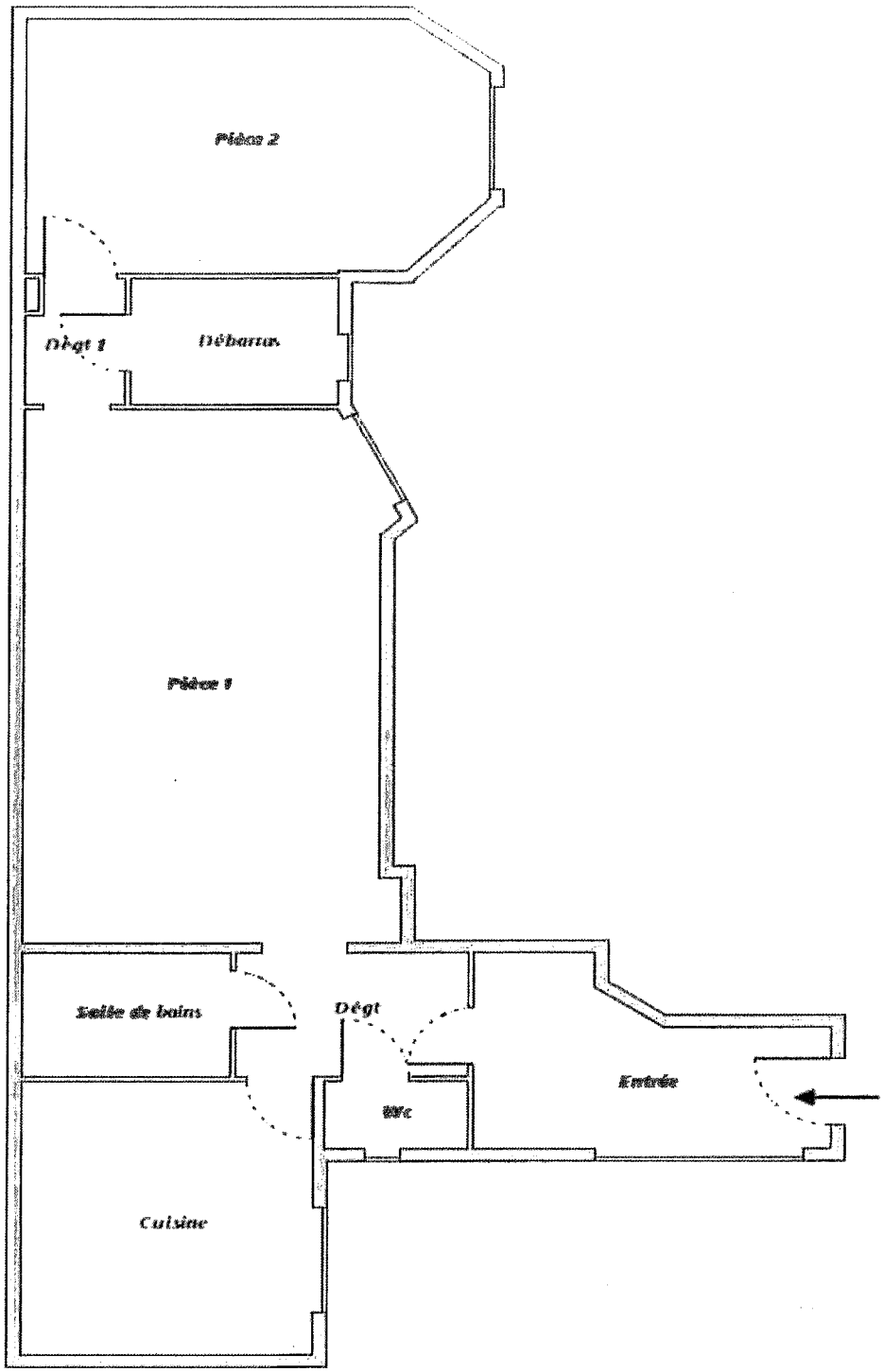

Etage 2

Résultat du repérage

Date du repérage : 29/07/2016

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Huissier de justice

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Étage 2 - Entrée	5,10	5,10	
Étage 2 - Pièce 1	20,61	20,91	Ebrasure de porte(s)
Étage 2 - Pièce 2	11,60	11,60	
Étage 2 - Cuisine	8,73	8,73	
Étage 2 - Dégt	1,23	1,23	
Étage 2 - Dégt 1	3,12	3,12	
Étage 2 - Salle de bains	2,60	2,60	
Étage 2 - Wc	1,05	1,05	
Étage 2 - Débarras	2,32	2,32	
TOTAL	56,36	56,66	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 56,36 m² (cinquante-six mètres carrés trente-six)

Surface au sol totale : 56,66 m² (cinquante-six mètres carrés soixante-six)

CACHET DE L'EXPERT

Signature et Cachet de l'expert : Fait à **PARIS le 29/07/2016**

Cabinet : **ACTYS**

Christophe DELEAU

Signature numérique de Christophe DELEAU
DN : c=FR, l=PARIS, u=DELEAU CONSEILS ACTYS, ou=DELEAU CONSEILS ACTYS, ou=0002 50273988100014, ou=DIRECTION, title=Gérant, cn=Christophe DELEAU, serialNumber=[illegible]
Date : 2016.07.30 01:24:00 +02'00'

Nom du responsable : **DELEAU Christophe**

Nom du diagnostiqueur : **DELEAU Christophe**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire

Remarque

En l'absence de règlement de copropriété:

- *la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,*
- *le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,*
- *les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.*

*La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par **ACTYS** qu'à titre indicatif.*